



Vidourle Sport Nature

Club de Sports de Pagaie à Aubais

Doctrine sanitaire et pédagogique

Plan de reprise de Vidourle Sport Nature

Version 1 – date (10/05/2020)

Validité du 11 mai (ou selon disposition
départementale moins favorable) au 2 juin 2020



11.05



Mesures de reprise de VIDOURLE SPORT NATURE

- Ce document présente les mesures sanitaires recommandées par la FFCK et Vidourle Sport Nature dans le cadre du déconfinement, afin de favoriser un retour à la pratique dans un cadre sécuritaire et sanitaire respecté.
- **Ces mesures sont valables dès lors que le décret relatif à la fermeture des établissements d'APS et les arrêtés préfectoraux d'interdiction de la navigation seront levés, en accord avec les collectivités locales.**
- Elles s'appliqueront dans le respect du plan de déconfinement défini par le gouvernement et des autorisations et leurs adaptations définies par les autorités territoriales et locales.
- Ce document sera mis à jour selon l'évolution des restrictions sanitaires nationales et locales, notamment le 2 juin.

Synthèse des principales mesures

4

Distanciation physique

1m entre chaque personne, 4m² par personne y compris sur l'eau

Pratique associative en embarcations individuelles

Techniques de navigation et de sécurité adaptées



Application gestes barrières

Masque porté en dehors de la pratique, jusqu'à la mise à l'eau

Pas d'accès aux vestiaires

Point de lavage par du gel

10

Limitation brassage des individus

10 personnes maximum

Signalétique du site ad'hoc

Limitation de transports en commun pour les sorties

Pas de croisement adhérents / non adhérents

Just paddle : limiter la présence au temps de navigation



Désinfection des matériels et locaux

Attribution individuelle de matériel aux adhérents

Protocole de nettoyage / désinfection respectueux de l'environnement

Pas d'accès aux toilettes sèches, non désinfectables

Séparation du matériel attribué à chaque adhérent



Information et communication

Affichage dans la structure

Information des adhérents et des pratiquants par mail et Whats'App

Tenue d'un registre de traçabilité

Formation des encadrants bénévoles

Phasage de reprise et mesures globales

Les mesures
transversales
s'appliquant à
l'ensemble de l'activité

Une reprise en 3 phases pour le club



PHASE 1 : Avant l'accueil des pratiquants

Remise à niveau, vérification des parcours, des EPI, revue du rangement et stockage, attribution personnelle et marquage du matériel, achat de gel, réalisation affichage, signalétique, information des adhérents



PHASE 2 : dès autorisation d'ouverture

Pratique individuelle, sorties non encadrées (groupe What'sApp dédié pour les pratiquants ayant le niveau et leur matériel personnel)



PHASE 3 : les dimanches dès que les conditions de ce plan sont réunies, pratique en groupes dans la limite de 10 personnes



Les principes généraux de la reprise

Limitation du temps de présence dans la structure : « *just paddle !* »

1 mètre entre les personnes - 10 personnes présentes simultanément sur terre à l'intérieur de la base (*pratiquant, accompagnateur, éducateur confondus*)

Port du masque dans l'ensemble de la structure, en dehors des temps de pratique. Le masque sera enlevé une fois embarqué et remis à l'approche des pontons. Les adhérents viennent avec un sachet étanche pour emballer leur masque.

En l'absence de réseau d'eau, le lavage des mains sera réalisé par du gel hydroalcoolique. Le nettoyage des mains dans le Vidourle doit être suivi d'une friction de gel, l'eau du Vidourle n'étant pas exempte de germes. Les poubelles habituelles permettront de jeter les masques usagés.

Les locaux et le matériel sont à ciel ouvert, la désinfection naturelle par séchage sera utilisée. Nettoyage régulier des locaux, des véhicules et du matériel

Reprise progressive et modérée de l'activité des pratiquants après 2 mois d'arrêt

Pas de partage de bouteille d'eau, de nourriture, de vêtements etc..

Tenue de registre recensant les personnes accueillies

Mise en place / mise à jour du DUER (*document unique d'évaluation des risques, disponible sur le portail Covid-19 de la FFCK*)

Sauf mention particulière, ces mesures transversales s'appliquent aux personnes en situation de handicap

Mesures spécifiques

Préconisations de la
FFCK, selon 5 grandes
thématiques : accueil,
locaux et sites de
pratique, matériel,
encadrement et
transport

Organiser la reprise avant le retour des pratiquants



Vérification des Equipements de Protection Individuels (registre EPI), gilets, pagaies, casques.

Vérification de l'absence d'animaux dans les bateaux.

Préparation d'une zone de stockage des gilets et pagaies pour le matériel marqué nominativement



Remise à niveau de l'accès au parking, à la base et à la mise à l'eau (débroussaillage, tonte, désherbage, taille)



Vérification par les encadrants bénévoles des parcours autorisés pendant la phase de reprise, choisis dans une perspective de limitation des risques



Préparation des flux et de la signalétique et marquage appropriés; préparation du registre



Information des adhérents

Accueil des pratiquants



TOUTES PERSONNES
AYANT UN SYMPTÔME
OU EN CONTACT AVEC
UN MALADE NE DOIT
PAS VENIR



APRÈS AVOIR ÉTÉ
MALADE, DEMANDER
L'AVIS À SON MÉDECIN
TRAITANT POUR UNE
REPRISE D'ACTIVITÉ



AMÉNAGEMENT DE
L'ACCUEIL DU PUBLIC



INSCRIPTION SUR LE
WHATS'APP, LIMITER LES
ACCOMPAGNATEURS
(10 PERSONNES MAX
SUR SITE)



LIMITATION DES
CONTACTS LORS DE LA
PRÉSENTATION DES
PIÈCES PERSONNELLES



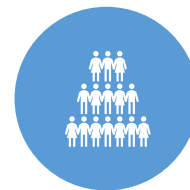
SIGNALÉTIQUE
SPÉCIFIQUE
DISTANCIATION
PHYSIQUE



REGISTRE TENU PAR UNE
SEULE PERSONNE, UN
SEUL STYLO



PLUS DE PARTAGE DE
BOISSONS ET
NOURRITURE

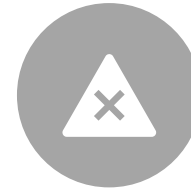


10 PERSONNES
MAXIMUM
SIMULTANÉMENT

Locaux et sites de pratique



LIMITATION D'ACCÈS
AUX TOILETTES SECHES



LIMITATION DES
RISQUES EN
PRIVILÉGIANT LES
PARCOURS SÉCURISÉS,
RECONNUS, PEU
ACCIDENTOGÈNES



ZONES SPÉCIFIQUES ET
SIGNALÉTIQUE ÉVITANT
LES CROISEMENT DES
PERSONNES (2
PERSONNES MAX SOUS
ZONE COUVERTE)



PAS DE VESTIAIRE
COLLECTIF : INCITATION
A VENIR EN TENUE



PAS DE MUR NI DE TOIT:
AÉRATION OPTIMISÉE



DÉSINFECTION
NATURELLE (VIRUS
INACTIF EN 24H À SEC, 4-
5 JOURS SURFACE
HUMIDE)



PAS DE DOUCHES
INTÉRIEURES = PAS DE
RISQUE

Matériel



Organisation d'une attribution d'équipement individuel (pagaie, gilet, bateau) à chaque adhérent autorisé à pratiquer



Lorsque c'est possible pour les adhérents, venir et repartir avec son matériel personnel; obligatoire pour les sorties hors séance encadrée hebdomadaire



Matériel attribué nominativement et laissé une semaine à décontaminer avant réutilisation



Embarcations individuelles
Embarcation commune autorisée pour les familles et groupes constitués*



Auto-équipement des pratiquants : affichage, étiquetage et rangement adaptés

*Groupe constitué : personnes arrivant ensemble sur le site de pratique

Recommandations de nettoyage des équipements personnels (chez les adhérents)

*Le virus a une durée de vie sur une
surface sèche de 24 h et de 4 à 5
jours sur une surface mouillée*



TISSUS
60°C EN MACHINE OU
AU NETTOYEUR HAUTE
PRESSION



MANCHES DE PAGAIE ET
EMBARCATIONS
PRODUITS VIRUCIDES



GILETS DE SÉCURITÉ :
DÉSINFECTION
OU
ROTATION SUR 6 JOURS



LOCAUX, VEHICULES :
PRODUITS VIRUCIDES
PLUSIEURS FOIS PAR
JOUR



PRODUITS VIRUCIDES :
NORME NF 14476
OU
JAVEL 1 LITRE D'EAU DE
JAVEL À 2,6 % + 4 LITRES
D'EAU FROIDE

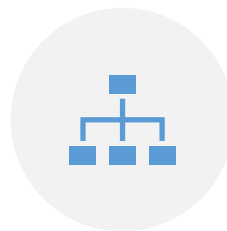


EAU DE JAVEL :
VÉRIFIER LA
COMPATIBILITÉ AVEC LA
NATURE DE LA SURFACE
NE PAS MÉLANGER AVEC
DES PRODUITS AUTRES
QUE DE L'EAU
RINCER



PRIVILÉGIER LES
SOLUTIONS
RESPECTUEUSES DE
L'ENVIRONNEMENT
(TOUJOURS EN CIRCUIT
EAUX USÉES, JAMAIS
DIRECTEMENT A TERRE)

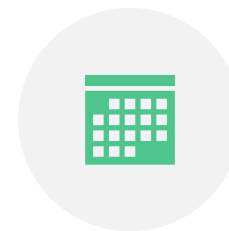
Encadrement



SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE CONTAGIOSITÉ POUR LES SALARIÉS, ET AUTANT QUE POSSIBLE POUR LES ENCADRANTS BÉNÉVOLES



PROGRAMMATION DES SÉANCES ENCADRÉES HEBDOMADAIRES POUR GARANTIR LES TEMPS DE DÉCONTAMINATION NATURELLE



LES INITIATIONS SE FERONT INDIVIDUELLEMENT SUR RV, AVANT D'ACQUÉRIR LE NIVEAU POUR SUIVRE LE GROUPE



PROGRESSIVITÉ ET LIMITATION D'INTENSITÉ DES CONTENUS PÉDAGOGIQUES



CHOIX DE PARCOURS NON ACCIDENTOGÈNES

Transports, navettes (hors sorties encadrées)



TRANSPORT INDIVIDUEL ET
ORGANISATION DES NAVETTES
PAR LES PRATIQUANTS EUX-
MÊMES



PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE DANS UN
TRANSPORT ORGANISÉ PAR LA
STRUCTURE



EN CAS DE BESOIN DE
NAVETTE, APPLICATION
DISTANCIATION PHYSIQUE
POUR INDIVIDUELS



PAS DE PASSAGER
PRATIQUANT À CÔTÉ DU
CONDUCTEUR



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION
RÉGULIERS DES VÉHICULES

Adaptation des mesures aux 3 types de pratiques

Pratiques individuelles,
en groupes et
commerciales

informations
spécifiques à prendre
en compte

Pratique individuelle



Les pratiquants autonomes qui ont accès au club sont sous la responsabilité des dirigeants de la structure (conditions d'accès dans le règlement intérieur)



En club, la pratique individuelle est totalement déconseillée en-deçà d'un niveau évalué à la Pagaie Couleur Bleue



Privilégier la pratique à plusieurs



La reprise de la pratique individuelle après 2 mois d'arrêt doit être adaptée au niveau des pratiquants



Organiser la pratique individuelle en limitant à 10 le nombre de personnes présentes simultanément



Nettoyer et ranger son matériel selon les règles sanitaires appliquées dans la structure



Privilégier la conservation de la pagaie, des EPI et des vêtements par les pratiquants



Pour les pratiquants hors structure, privilégier les points d'embarquement des clubs, bases et équipements nautiques et la pratique à plusieurs



Les pratiquants en situation de handicap ne font pas l'objet de préconisations spécifiques, s'ils sont en mesure de pratiquer avec ou sans aide pour l'accès à l'eau et la navigation

Pratique en groupes limités

10

Limitée à des groupes de 10 personnes maximum, encadrement compris (inscription Whats'App)



Embarcations individuelles, sauf membres d'une même famille



Limitée à des personnes disposant a minima du niveau évalué à la Pagaie Jaune (maîtriser sa direction et nager au bord avec son matériel)



Pratique organisée les dimanches 10h-midi, permettant de réguler les flux

4

Adaptation des conditions de pratique selon les niveaux des pratiquants afin de garantir les mesures de distanciation physique : 4m² par personne



Aucun contact direct ou indirect entre les participants (ballons et autres objets partagés proscrits)



En mer et en eau calme, favoriser la navigation de front



En eau vive, naviguer en évitant les regroupements proches tout en limitant l'étalement du groupe



Doubler la distanciation physique face au vent

Activités touristiques et commerciales



Privilégier la réservation et le paiement en amont de la prestation



Pratique sur des parcours reconnus, d'un niveau adapté



Appliquer la distanciation physique entre les personnes et les embarcations, en échelonnant les départs : 4m² par personne



Embarcations individuelles et biplaces pour des binômes appartenant à des groupes constitués, sans risque de diffusion du COVID-19



Favoriser l'auto-équipement par les pratiquants grâce à un affichage et un étiquetage adaptés



Affichage spécifique à l'organisation de l'activité de location (document mutualisé FFCK-FNLPCK*)



Après la séance, faire déposer par les pratiquants leur matériel dans une zone de désinfection dédiée



Nettoyer les équipements et matériels après chaque utilisation

*FNLPCK : Fédération nationale des loueurs professionnels de canoë-kayak